



7 avril 2026

Informations aux habitant·e·s de Chêne-Pâquier

Votre Municipalité a le plaisir de vous adresser ce tout-ménage afin de vous informer des actualités et décisions récentes concernant la vie communale.

Outre les informations officielles, vous trouverez des informations, des actualités et un agenda.

Nous vous remercions de votre attention et nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Merci à nos concitoyennes et concitoyens pour leur confiance renouvelée lors des votations du 8 mars. Souhaitons chaleureuse bienvenue à notre nouveau municipal, Alain Schacher.

L'ambiance était au rendez-vous lors de l'apéro dînatoire qui a suivi.

Votre Municipalité

Réfection de la traversée du village

Les conditions météorologiques clémentes de ces dernières semaines ont permis de débiter les travaux le 9 mars 2026.

La première étape qui consistait à la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux claires depuis le ruisseau de la Bourquenaz jusqu'à la route cantonale est terminée.

Dès lors les travaux se poursuivent dès le 8 avril le long de la route cantonale sur la partie basse du village. Ces travaux seront exécutés en demi-chaussée permettant d'assurer le trafic de transit à l'aide de feux lumineux.

Sauf indication contraire, les accès des riverains seront maintenus pendant la durée des travaux. Néanmoins, nous vous prions de bien vouloir vous conformer à la signalisation mise en place et aux instructions données par les ouvriers présents sur le chantier.

Enfin, pendant toute la durée du chantier, l'éclairage public restera allumé durant toute la nuit afin d'assurer la meilleure visibilité possible et prévenir ainsi tout accident.



STOP aux frelons asiatiques

Arrivé en Suisse en 2022, le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est une espèce invasive capable d'exercer une forte pression sur les abeilles mellifères, les insectes locaux et pollinisateurs sauvages. Cela aura un impact sur l'agriculture (diminution de la pollinisation) et la santé humaine. Le frelon asiatique possède un dard qu'il utilise pour sa défense. Il peut se montrer très agressif s'il se sent menacé. **Ne vous approchez pas d'un nid actif, restez à 15 m de distance et sensibilisez les enfants**



Les nids sont en forme de boules ou de poire aux contours nets, ils sont de couleur beige/brune, et peuvent être de taille importante : jusqu'à 80 cm de diamètre, pour 1m de hauteur ! Ils se situent à la cime des arbres, majoritairement à >10 m de hauteur. Conifères comme feuillus, ouvrez grand les yeux, ils peuvent parfois fusionner avec les branches, les rendant plus discrets !

Toute observation de nids est à annoncer sur www.frelonasiatique.ch, Joindre une ou plusieurs photos.

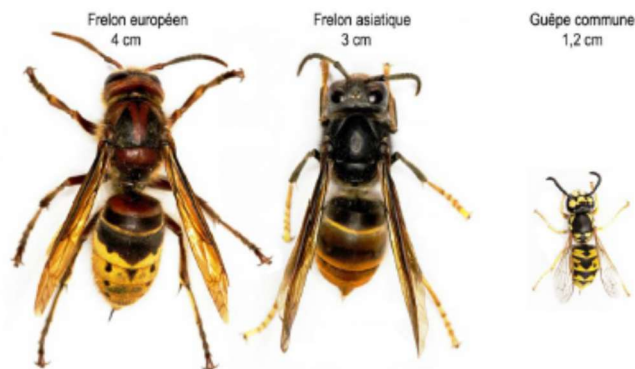


Photo frelons : Didier Bettens

Le Dossier Electronique du Patient (DEP)



Le dossier électronique du patient (DEP) est votre dossier de santé en ligne, gratuit, hautement sécurisé et qui vous appartient. Il contient vos documents de santé et permet, avec votre autorisation, aux professionnels de la santé de consulter les données médicales qui sont pertinentes pour votre traitement. L'objectif est de rendre votre prise en charge plus efficace et plus sûre.

Les documents peuvent y être déposés et consultés par vous-même ou votre représentant et par les professionnels de santé que vous avez autorisés.

Les établissements suivants se réjouissent de vous accueillir dans l'un de leurs guichets pour ouvrir votre dossier en fixant un rendez-vous au 024/424.11.00 :

- Réseau Santé Nord Broye à Montagny-près-Yverdon
- Hôpital d'Yverdon
- Hôpital de Payerne
- Hôpital d'Estavayer

Protection de la faune

Des milliers de crapauds communs, de grenouilles rousses, de tritons alpestres, etc., vont bientôt migrer. Ils se mettent en marche - au cours des premières nuits pluvieuses, sans gel, de la fin de l'hiver - pour atteindre leurs lieux de ponte afin de s'y reproduire. Selon la météo et la région, cela a lieu entre mi-février et début avril. Ces batraciens doivent souvent parcourir plusieurs kilomètres ; ils vont croiser de nombreuses routes et obstacles. Les routes sont des pièges mortels pour eux. **Automobilistes, ouvrez l'œil !**



Les hérissons : au printemps, nous vous recommandons d'être vigilants lors de vos déplacements nocturnes car les hérissons, grenouilles et autres animaux sont très actifs (recherche de nourriture ou d'un partenaire) pendant ces heures un peu plus calmes. Par ailleurs, nous vous invitons à utiliser les robots tondeuses durant la journée. En effet, leur utilisation de nuit provoque très souvent des accidents fatals aux hérissons.



Tenue des chiens en laisse : pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a adapté sa législation **en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet (art. 2a al.3 RLFaune)** afin de protéger la faune sauvage. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes. Les directives relatives aux chiens se trouvant dans le règlement de police de notre commune restent, elles, applicables en tout temps.



Déchetterie



Collecte itinérante des déchets spéciaux ménagers :

La prochaine collecte aura lieu le 10 avril 2026 entre 17h00 et 18h30, devant la déchetterie de Molondin.

Agenda

Tous les 26 du mois dès 18h

Soirée soupe villageoise à la salle communale

18 mai 2026 à 19h30

Cérémonie d'installation des Autorités communales

17 juin 2026 à 20h15

Conseil général

Pensez à consulter notre nouveau site <https://www.chene-paquier.ch>